



COMMUNE
D'ORMONT-DESSUS
1865 LES DIABLERETS

La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal

Préavis municipal n° 14-2016 relatif au projet de budget de la Commune pour 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal susmentionné.

Le budget 2017, tel que présenté, laisse apparaître un léger excédent de recettes, soit **CHF 1'294.35**, qui se récapitule comme suit :

	Budget 2017	Budget 2016 (indicatif)	Comptes 2015 (indicatif)
Recettes	12'325'384.75	12'114'560.00	11'859'146.75
Dépenses	-11'218'661.15	-10'957'531.00	-10'959'682.05
Excédent de recettes (marge d'autofinancement)	1'106'723.60	1'157'029.00	899'464.70
Amortissements	-846'900.00	-713'400.00	-610'400.00
Versements aux réserves	-366'700.00	-390'000.00	-406'967.62
Prélèvements aux réserves	108'170.75	0.00	134'004.33
Résultat	1'294.35	53'629.00	16'101.41

En préparant ce budget, la Municipalité avait pour objectifs d'équilibrer les charges et produits avec les moyens à disposition, afin de garantir nos obligations courantes et d'assumer l'entretien de notre patrimoine communal. Elle avait également pour but de générer une marge d'autofinancement suffisante pour assumer les projets d'investissements décidés et votés par votre Conseil sans reporter excessivement des charges financières sur les prochains exercices (intérêts des dettes).

Il y a deux mois, une première version du budget équilibrée est ressortie du travail de la Municipalité. Comme nous n'avons pas reçu les chiffres fournis par le Canton concernant la facture sociale, la péréquation et la police, nous avons repris les chiffres du budget 2016. Lorsque nous avons reçu tous les chiffres, à la fin du mois d'octobre, nous avons eu la désagréable surprise de constater que le Canton prévoyait une hausse de ces charges d'environ CHF 220'000.00 pour 2017.

Même si ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, étant donné l'évolution de ces coûts et de la répartition péréquative, il est primordial pour l'avenir de notre commune d'équilibrer nos comptes. La Municipalité a donc fait un nouveau travail de réduction sur l'ensemble des charges disponibles pour vous présenter un budget raisonnable.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

Vu le préavis municipal n°14-2016, relatif au projet de budget de la Commune pour 2017 ;

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DÉCIDE

d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2017, prévoyant **un excédent de recettes de CHF 1'294.35.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

 Ph. Grobéty



Le secrétaire :

 C. Fuhrer